

LE CHEQUE-FORMATION

- ◆ Un incitant financier à la formation des travailleurs de PME
- mais aussi
 - un outil de développement économique, social et professionnel
 - un instrument de promotion et de mesure de la formation en Région wallonne.

Exposé de Mme VANBOCKESTAL au
FORUM TELECOM SPI+ du
12/9/2003

UNE PRIORITE POLITIQUE

- ◆ CAW(A)
 - Objectif :
 - progression de 50 % de la formation en RW
 - stratégie de formation tout au long de la vie
 - Cadre :
 - la Charte Gouvernement wallon - partenaires sociaux

Exposé de Mme VANBOCKESTAL au
FORUM TELECOM SPI+ du
12/9/2003

De quoi s'agit-il ?

- ◆ Une aide financière
 - 1 chèque = 15 €/1 heure de formation
- ◆ Formations
 - qualifiantes et adéquates aux besoins
 - ▷ Compétitivité des entreprises
 - compétences générales et transférables
 - ▷ Employabilité et promotion des travailleurs

Exposé de Mme VANBOCKESTAL au
FORUM TELECOM SPI+ du
12/9/2003

Les bénéficiaires

- ◆ Les PME
 - jusqu'à 50 personnes
 - en Région de langue française
- ◆ Les travailleurs
 - salariés
 - indépendants

Exposé de Mme VANBOCKESTAL au
FORUM TELECOM SPI+ du
12/9/2003

Procédure

- ◆ Des opérateurs de formation agréés
 - Une offre vaste (plus de 250 opérateurs)
- ◆ L'émetteur de chèque
 - Achat, remboursement : simplicité
- ◆ Le Forem
 - Conseil et pilotage

Exposé de Mme VANBOCKESTAL au
FORUM TELECOM SPI+ du
12/9/2003

EVOLUTION

- ◆ Bilan
 - Croissance constante :
 - 180.000 chèques distribués en 2000
 - 650.000 en 2003
 - Le « top 3 » des formations :
 - Informatique, langues, management
 - Les bénéficiaires
 - Profil type : employé/cadre, homme, 30-35 ans

Exposé de Mme VANBOCKESTAL au
FORUM TELECOM SPI+ du
12/9/2003

Décret « Incitants financiers à la formation des travailleurs »

Le chèque nouveau est arrivé...

- ◆ Principes
 - Amplification et égalité
 - Taille PME (> 250 travailleurs)
 - Nombre de chèques/entreprise
 - Publics
 - Attractivité
 - Simplification administrative
 - Sécurité juridique
 - Règlement CE

Exposé de Mme VANBOCKESTAL au
FORUM TELECOM SPI+ du
12/9/2003

Décret « Incitants financiers à la formation des travailleurs »

... mais aussi le « Crédit-adaptation »

- ◆ PME et grandes entreprises
- ◆ De 6 à 10 €/heure formation
- ◆ Formations spécifiques
 - Adaptation au poste de travail
- ◆ Tutorat

Exposé de Mme VANBOCKESTAL au
FORUM TELECOM SPI+ du
12/9/2003